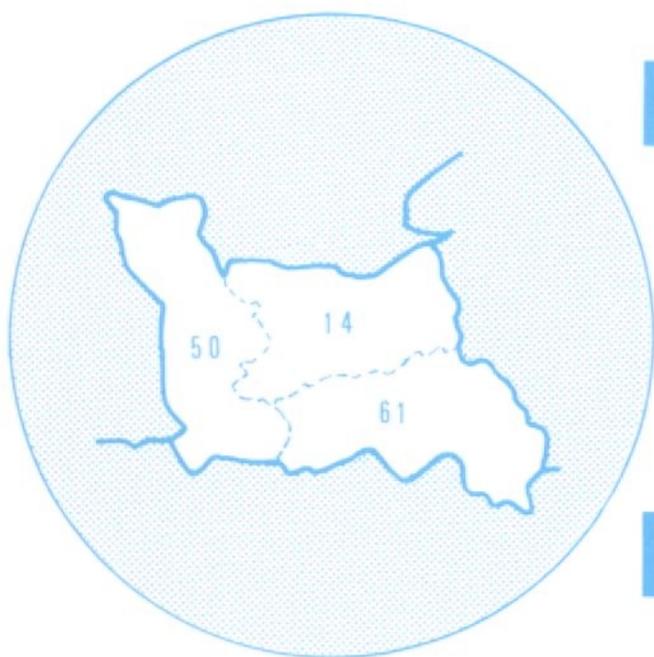


→ JPL

*ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL  
DE BASSE-NORMANDIE*

*objectifs de qualité des eaux  
superficielles de Basse-Normandie*



**LES BASSINS  
CÔTIERS DU  
DÉPARTEMENT  
DE LA MANCHE**

*Comité Technique de l'eau de Basse-Normandie*

*ence Financière de Bassin Seine-Normandie*

SSG  
RES

EAU  
QUA.  
SUP. 13

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Délégation Régionale

à l'Architecture et à l'Environnement

14, rue des Croisiers B. P. Fonctionnaire

14037 CAEN CÉDEX Téléphone (31) 05.51.56

## La politique d'objectifs de qualité

**Politique rationnelle**, en matière de lutte contre la **pollution des eaux superficielles**, la politique d'**Objectifs de Qualité** prévue par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, a permis la prise en compte de l'unité géographique qu'est le **bassin hydrographique**, dans un souci d'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Une **opération à caractère exemplaire** a été engagée en 1973 sur le bassin de la Vire, et s'est poursuivie en Basse-Normandie à l'initiative de l'**Etablissement Public Régional**, qui a décidé d'entreprendre l'« étude des Objectifs de Qualité de tous les cours d'eau de Basse-Normandie ».

Parmi la vingtaine de grands bassins hydrographiques qui intéressent la **Région de Basse-Normandie**, une programmation de l'ordre d'engagement des études a été assurée par le **Comité Technique de l'Eau**. Quatre bassins ont ainsi été étudiés, ceux des rivières Orne, Dives, Touques et Seulles. De la même manière, **les bassins côtiers de la Manche** ont fait l'objet d'une étude d'Objectifs de Qualité.

Le dossier technique est actuellement achevé, les **administrations** concernées par les problèmes de l'eau dans la Région de Basse-Normandie ont élaboré en commun le **dossier d'Objectifs**, et la **phase de concertation** qui précède la mise en place d'Objectifs de Qualité sur ces bassins est maintenant engagée.

La reconquête d'une rivière exige, en effet, au niveau d'un bassin, une **solidarité** entre tous les **usagers de l'eau**. C'est ainsi qu'après la conception et la concertation administrative, une plus **large consultation** rassemblant **les élus locaux, les industriels, les agriculteurs, les usagers et le public** est entreprise.

## Présentation des bassins

### La géographie

Les **Bassins Côtiers de la Manche** qui s'étendent de la Baie des Veys à la Baie du Mont Saint-Michel, comportent les cours d'eau suivants : la Sinope, la Saire, le Trottebec, la Divette, l'Ollonde, l'Ay, la Souilles et la Sienne, le Boscq, le Thar,

la Sée, la Sélune et le Couesnon, ainsi qu'un grand nombre de petits ruisseaux côtiers de moindre importance.

L'ensemble de ces cours d'eau coule sur des **terrains anciens imperméables** et les réserves en **eaux souterraines** sont **limitées**.

### Le cadre administratif :

Les bassins hydrographiques situés au Nord de la zone d'étude s'inscrivent entièrement dans le **département de la Manche**. Par contre, les bassins situés au Sud recourent le plus souvent un ou deux départements. C'est le cas, notamment, de la Sélune qui parcourt l'**Ille-et-Vilaine**, la **Mayenne** et la **Manche**, ou la Sienne qui prend sa source dans le Calvados avant de rejoindre le département de la **Manche**.

## Les éléments du dossier " objectifs de qualité "

La préparation d'Objectifs de Qualité implique la réalisation d'un **dossier technique** visant à résoudre un certain nombre de problèmes dans lequel sont rassemblées les différentes données nécessaires telles que :

### — Le constat de la pollution des rivières :

La mise en œuvre d'une politique d'Objectifs de Qualité sur les cours d'eau de Basse-Normandie a nécessité l'établissement d'un **diagnostic de la qualité générale de l'eau**.

Pendant l'année 1977, des campagnes de mesure de la pollution ont été réalisées sur tous les cours d'eau des bassins côtiers de la Manche. A partir de ces données disponibles, un **état de référence** de la qualité générale de l'eau de ces rivières a pu être déterminé, en tenant compte du débit de référence et de l'évolution de certains projets d'assainissement en cours de réalisation.

Cette qualité a été synthétisée sous forme d'une carte à l'aide d'un code de couleur schématisant du bleu au rouge cinq niveaux de pollution croissante (voir la carte ci-jointe).

#### — La définition d'un débit de référence :

La pollution étant d'autant plus néfaste que **le débit est faible**, une estimation du débit des rivières en période d'étiage s'est avérée nécessaire. En général, les débits les plus faibles correspondent souvent aux mois les plus chauds. Dans ce cas, les deux paramètres, faible débit et température élevée, sont réunis pour donner les conditions les plus défavorables au point de vue de la pollution.

#### — Les contraintes dans le domaine de l'eau :

Le choix des Objectifs de Qualité est étroitement lié à la **répartition des activités** sur le territoire. Il importe donc d'harmoniser les prévisions en matière **d'aménagement du territoire** et les Objectifs de Qualité des eaux. La politique d'Objectifs de Qualité se doit en outre de concilier **l'expansion économique de la région** avec la **protection du réseau hydrographique**. L'élaboration d'une carte représentant les zones de protection et les zones de développement (voir carte ci-jointe), a permis d'illustrer schématiquement un certain nombre de ces contraintes, et à ce titre sert de guide dans les choix que posent tous problèmes liés à la gestion des eaux.

## Deux points de vue...

### ... La nécessité de sauvegarder les zones de protection

#### — L'amont des cours d'eau :

Ce sont des zones de ressources en eaux superficielles particulièrement importantes dans une région ne disposant que de très **peu d'eaux souterraines** pour son alimentation en eau potable.

#### — Les prises d'eau potable en rivière :

Elles constituent un **objectif de protection rigoureux**.

#### — Le milieu biologique et la vie piscicole :

La **protection de la faune et de la flore** est une des conditions primordiales de la bonne qualité de l'eau des rivières.

#### — Les zones touristiques et naturelles :

La sauvegarde de certains éléments de notre environnement, tels que les forêts, les marais, **les estuaires et les havres**, mérite toute notre attention, car nécessaires au bon **équilibre naturel** de toute une région, ils présentent un **intérêt écologique** à long terme.

### ... La nécessité de tenir compte et de prévoir des zones de développement urbain et industriel

L'activité urbaine et industrielle dans les bassins côtiers de la Manche est essentiellement localisée dans certains secteurs tels que :

- l'agglomération de CHERBOURG au sens large
- la zone de COUTANCES
- la zone de VILLEDIEU-LES-POELES
- la zone de GRANVILLE
- la zone d'AVRANCHES
- les agglomérations de MORTAIN, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET, SOURDEVAL

De nombreuses usines agro-alimentaires sont en outre dispersées sur l'ensemble de cette région.

#### — La détermination de la pollution admissible :

Si l'on se définit dans une section de cours d'eau des seuils maximaux à ne pas dépasser **en matière organique**, on peut admettre que la qualité de l'eau sera atteinte, si au droit du rejet l'augmentation de la concentration ne dépasse pas certaines limites variables en fonction de la qualité souhaitée.

Une relation entre la qualité du cours d'eau et le **degré d'épuration** du rejet qui lui est associé, en fonction de leurs débits respectifs, a été établie pour chacun de ces rejets.

En outre, l'activité de la faune et de la flore se trouvant perturbée en présence, soit de **toxiques** inhibiteurs, soit de **détergents** ou d'**hydrocarbures**, il est préconisé d'**éliminer à la source** toute pollution chimique.

## Le choix à l'horizon 1985

### Trois propositions d'Objectifs de Qualité d'ambition croissante

Trois propositions d'Objectifs de Qualité d'ambition croissante (voir cartes d'objectifs n° 1, 2 et 3 ci-jointes), sont présentées.

L'élaboration de ces trois propositions d'Objectifs a été réalisée en prenant comme base **le respect des vocations** recensées pour chacun des cours d'eau étudiés. Ces vocations sont concrétisées par la carte dite des **contraintes**.

#### — La proposition n° 1 :

Elle requiert un **minimum de travaux**, prenant en compte les projets établis mais aboutit néanmoins au respect des **vocations** les plus **urgentes**, telles les prises d'eau servant à l'alimentation en eau potable des collectivités.

#### — La proposition n° 2 :

Elle permet la **majeure partie des vocations** qui existent dans chaque bassin. Le bilan des travaux proposés est nettement plus important. Le respect de cette proposition nécessite la mise en place d'un certain nombre de **techniques évoluées**, telles des traitements tertiaires sur certaines stations d'épuration de collectivités.

#### — La proposition n° 3 :

Elle réalise le respect de **l'ensemble des vocations**, en tenant compte néanmoins des possibilités techniques de l'épuration et de la capacité d'absorption du milieu naturel. L'ensemble des travaux à réaliser fait appel, soit à de **hautes technologies**, soit à des **traitements de finition** plus classiques, tel le lagunage après épuration.

C'est l'hypothèse la plus **ambitieuse**, et par conséquent, c'est celle qui demande le volume d'**investissements** le plus **important** et les **techniques d'épuration** les plus **poussées**.

Toutefois, si la **différence de coût** à l'**investissement** entre la proposition n° 2 et la proposition n° 3 reste relativement modeste, il convient de noter que la proposition n° 3, mettant en place

des travaux de hautes technologies et des rendements épuratoires élevés, va engendrer des **coûts de fonctionnement** nettement plus **importants**, et par conséquent, une **charge financière annuelle** qu'il conviendra d'**assumer**.

On doit noter qu'il existe une **gradation** à la fois dans les **techniques** mises en œuvre, mais également au niveau du **respect des vocations**. Ainsi, la détermination du choix aboutissant au respect de l'une des trois propositions n'entame pas la possibilité d'une **poursuite de la politique d'Objectifs de Qualité**. Chaque proposition réalise, en quelque sorte, une **étape dans la dépollution** et le respect des vocations, sans toutefois remettre en cause les investissements engagés et la nature des travaux d'épuration réalisés.

## La concertation

Le choix d'un objectif ne peut résulter que d'une **large consultation**, ceci afin qu'un **consensus général** naisse et détermine une **prise de position solidaire**. Une concertation étroite avec les rive-rains, les élus, les industriels, les agriculteurs, est actuellement engagée.

Au cours de **réunions publiques** qui auront lieu à l'initiative des **Sous-Préfets**, toutes informations relatives au dossier d'Objectifs de Qualité seront fournies, pour chacune des sections de rivières concernées.

Cette concertation aura pour but de faire ressortir clairement les **conséquences techniques, économiques** et les **choix d'aménagement du territoire** impliqués par chacune des hypothèses d'Objectifs proposées.

L'**avis des responsables**, des élus et des usagers sur les propositions d'Objectifs de Qualité sera sollicité. Il **conviendra de choisir l'une des trois propositions** d'Objectifs présentées.

En ce qui concerne les **bassins de la Seine** et de la **Soulles**, ces derniers font l'objet de **projets d'aménagements hydrauliques** susceptibles de modifier les propositions ci-jointes. A cet effet, une **concertation particulière** à ces bassins sera entreprise dans le cadre de la mise en œuvre des **schémas d'aménagement des eaux**.

L'AVIS ET L'AIDE DE TOUS SONT NÉCESSAIRES  
POUR ETABLIR L'OBJECTIF DE QUALITÉ  
PUIS LE FAIRE RESPECTER

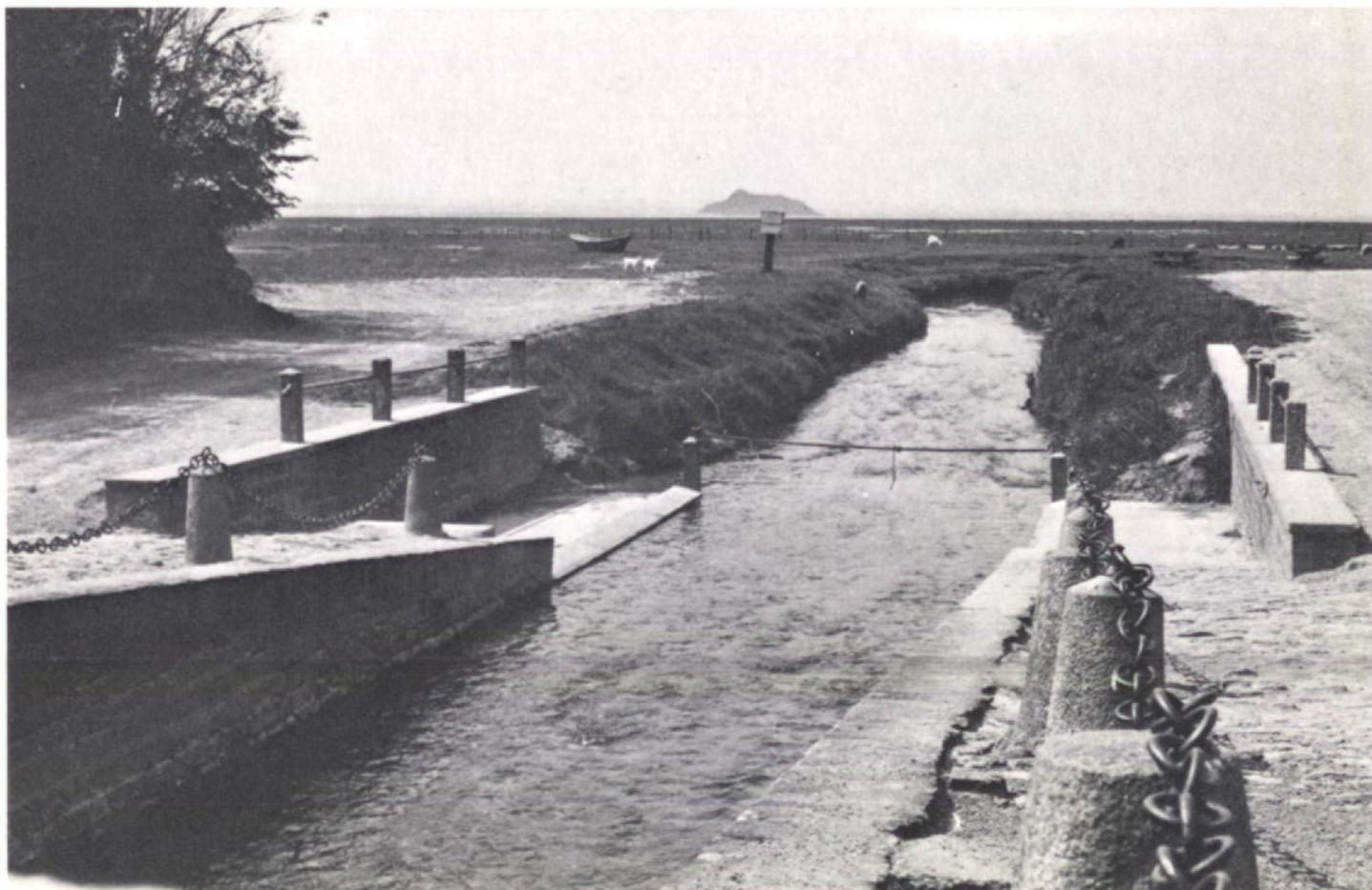
## Pour une information

Si la présente plaquette vous suggère le désir d'en savoir plus sur la politique d'Objectifs de Qualité, vous pouvez vous adresser pour de plus amples renseignements :

- **Au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie S.P.E.**  
14, boulevard du Général-Leclerc  
95521 Neuilly-sur-Seine Cedex
- **Au Siège de votre Préfecture ou Sous-Préfecture**  
Services Techniques de l'Agriculture,  
de l'Équipement, de l'Industrie et de la Santé

- **Au Comité Technique de l'Eau de Basse-Normandie**  
6, Boulevard du Général-Vanier  
14040 Caen Cedex  
Tél. 93.13.49
- **A l'Agence Financière de Bassin « Seine - Normandie »**  
10-12, rue du Capitaine-Ménard  
75732 Paris Cedex 15  
Tél. 575.62.26
- **A la Délégation Régionale de l'Agence Financière de Bassin**  
6, Boulevard du Général-Vanier  
14040 Caen Cedex  
Tél. 94.66.66

OU UN DOSSIER COMPLET EST A VOTRE  
DISPOSITION



# *Afin d'atteindre l'objectif choisi les pouvoirs publics vous apportent des aides techniques et financières importantes*

## QUELLES SONT-ELLES ?

### UNE AIDE FINANCIÈRE

Dans le cadre de l'amélioration de la ressource en eau et de la lutte contre la pollution, **l'Etat, l'Etablissement Public Régional, les Départements, l'Agence Financière de Bassin**, apportent des aides financières importantes.

Des aides sont également accordées aux industriels par **l'Agence Financière de Bassin**, sous forme de subventions, avances et prêts à des taux avantageux.

### UNE AIDE TECHNIQUE

L'aide ne se limite pas à l'investissement nécessaire à la création ou l'extension d'ouvrages anti-pollution. L'Etat met également au service des communes une **aide technique** relative à la conception des ouvrages et au suivi de leur réalisation.

De plus, cette aide se double d'une **aide au bon fonctionnement** des dispositifs d'épuration mis en place, ceci de plusieurs façons :

- par la création au niveau régional d'une **équipe de techniciens** qui participent par leurs conseils à l'amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration et des réseaux d'assainissement ;
- par la **formation professionnelle** des préposés et responsables de la conduite des stations d'épuration.

CAEN - MAI 1980



Un outil de dépollution : la station d'épuration

## *L'impact financier*

Pour chacun des rejets, une **estimation du coût des dispositifs d'épuration** à mettre en place avant **1985** a été réalisée pour chacune des trois propositions d'Objectifs de Qualité. Une estimation du coût des **réseaux d'assainissement** pour les collectivités locales a également été entreprise.

Le récapitulatif de l'ensemble de ces coûts est donné ci-dessous en millions de francs 1979, toutes taxes comprises et par bassin hydrographique.

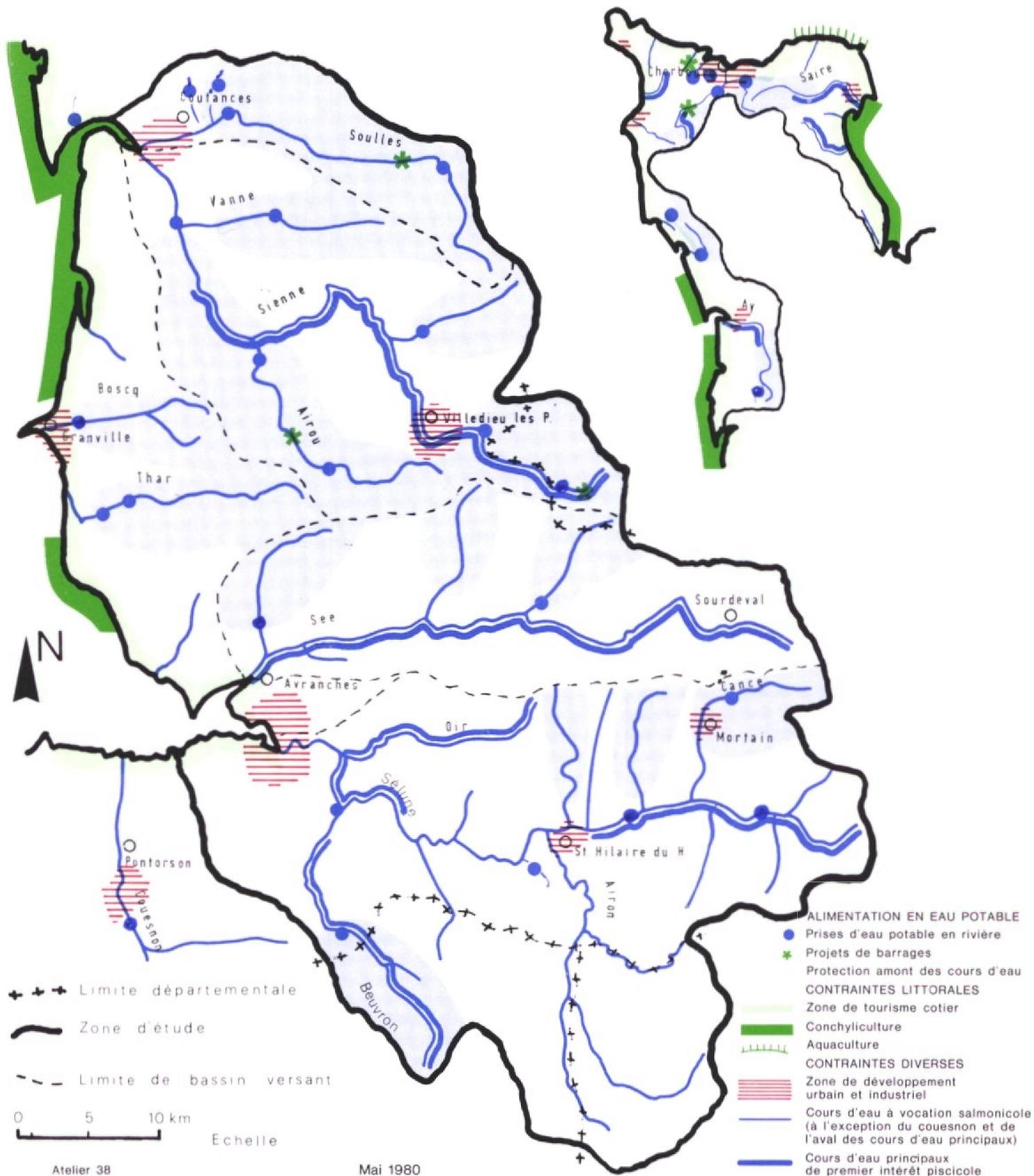
ESTIMATION DES COÛTS		Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	
<b>Petits bassins côtiers du Nord-Cotentin</b> de la Baie des Veys au havre de Regneville	Collectivités	4,12	4,42	4,77	
	Réseaux d'assainissement	17,80	17,80	17,80	
	Industries	1,55	1,55	1,55	
<b>Petits bassins côtiers du Sud-Cotentin</b> du havre de Regneville à la Baie du Mont St-Michel	Collectivités	4,66	4,91	5,94	
	Réseaux d'assainissement	20,10	20,10	20,10	
	Industries	2,00	2,00	2,00	
Bassin de la <b>Sée</b>	Collectivités	0,65	1,20	1,20	
	Réseaux d'assainissement	2,60	2,60	2,60	
	Industries	3,30	3,30	3,30	
Bassin de la <b>Sélune</b>	Département Ille-et-Vilaine	Collectivités	0,70	0,70	1,22
		Réseaux d'assainissement	1,30	1,30	1,30
	Département de la Manche	Collectivités	2,87	3,91	5,71
		Réseaux d'assainissement	1,10	1,10	1,10
		Industries	3,67	4,35	4,95
	Département de la Mayenne	Collectivités	0,75	1,00	1,15
Réseaux d'assainissement		0,80	0,80	0,80	
<b>TOTAL Ensemble des bassins</b>	Collectivités	<b>13,75</b>	<b>16,14</b>	<b>19,99</b>	
	Réseaux d'assainissement	<b>43,70</b>	<b>43,70</b>	<b>43,70</b>	
	Industries	<b>10,52</b>	<b>11,20</b>	<b>11,80</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL millions de Francs 1979 TTC</b>		<b>67,97</b>	<b>71,04</b>	<b>75,49</b>	

# OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

## DE BASSE NORMANDIE

### BASSINS COTIERS DE LA MANCHE

#### ZONES DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT

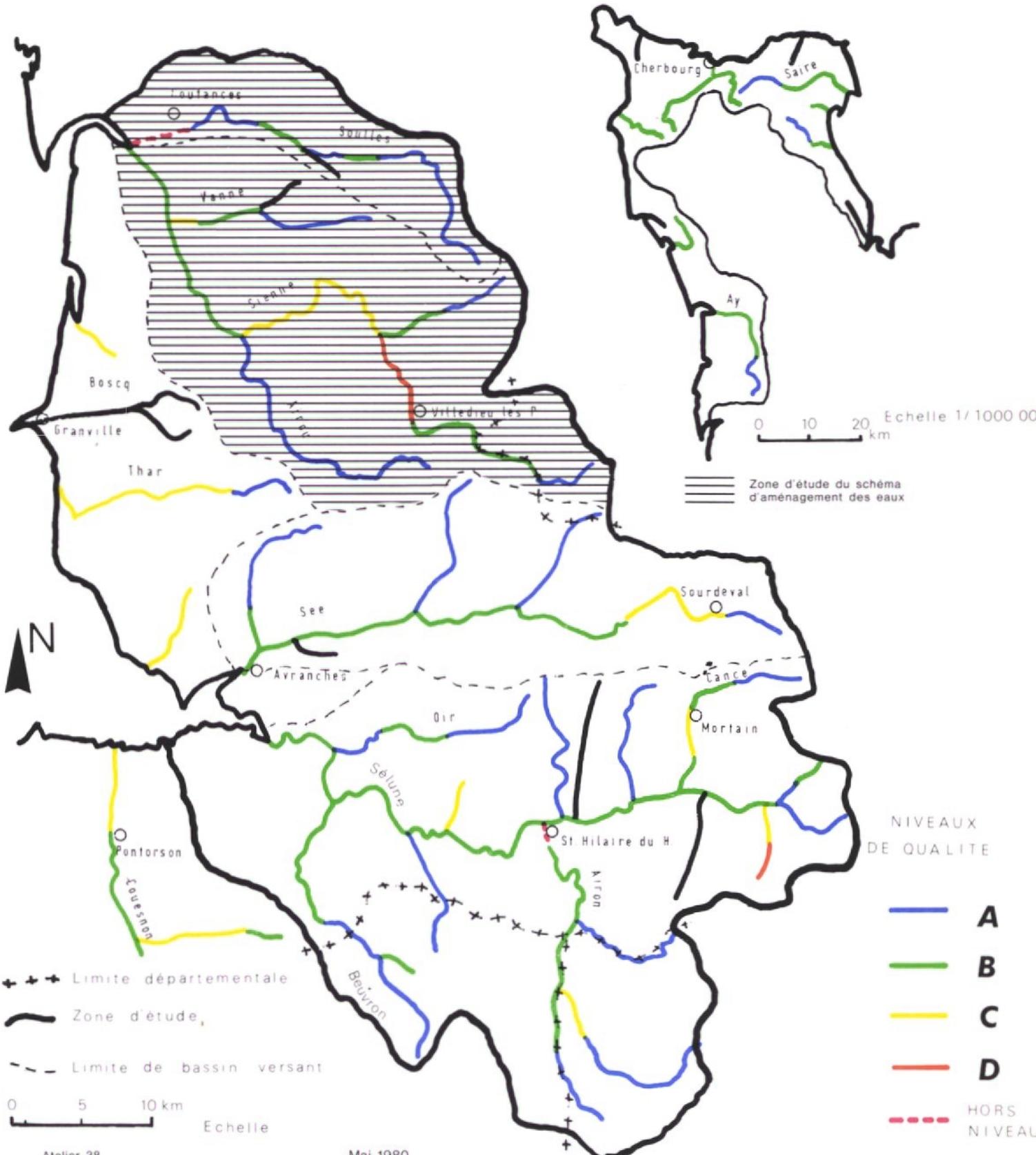


# OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

## DE BASSE NORMANDIE

### BASSINS COTIERS DE LA MANCHE

### PROPOSITION D'OBJECTIF DE QUALITÉ N° 3

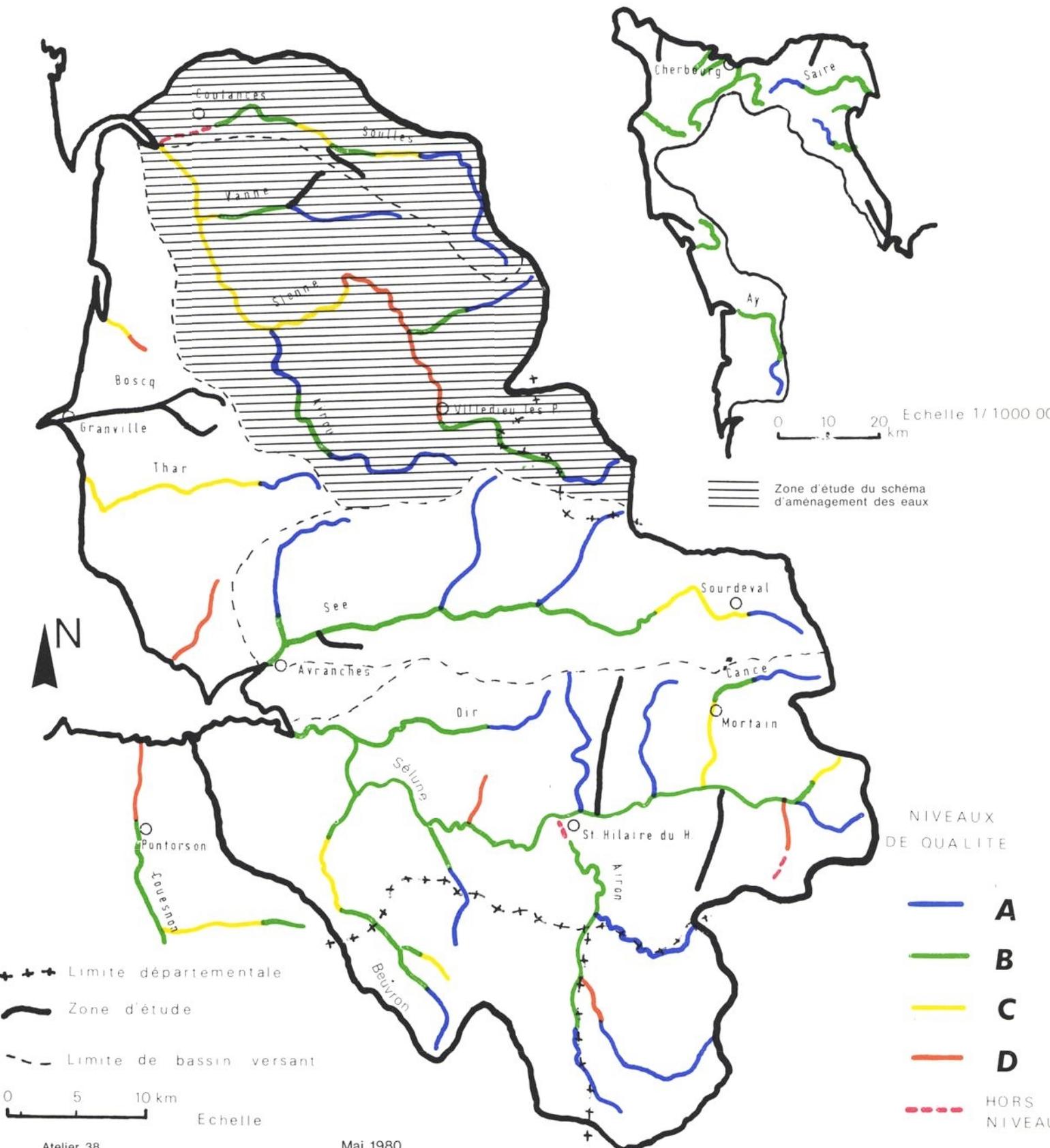


# OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

## DE BASSE NORMANDIE

### BASSINS COTIERS DE LA MANCHE

#### PROPOSITION D'OBJECTIF DE QUALITE N° 2

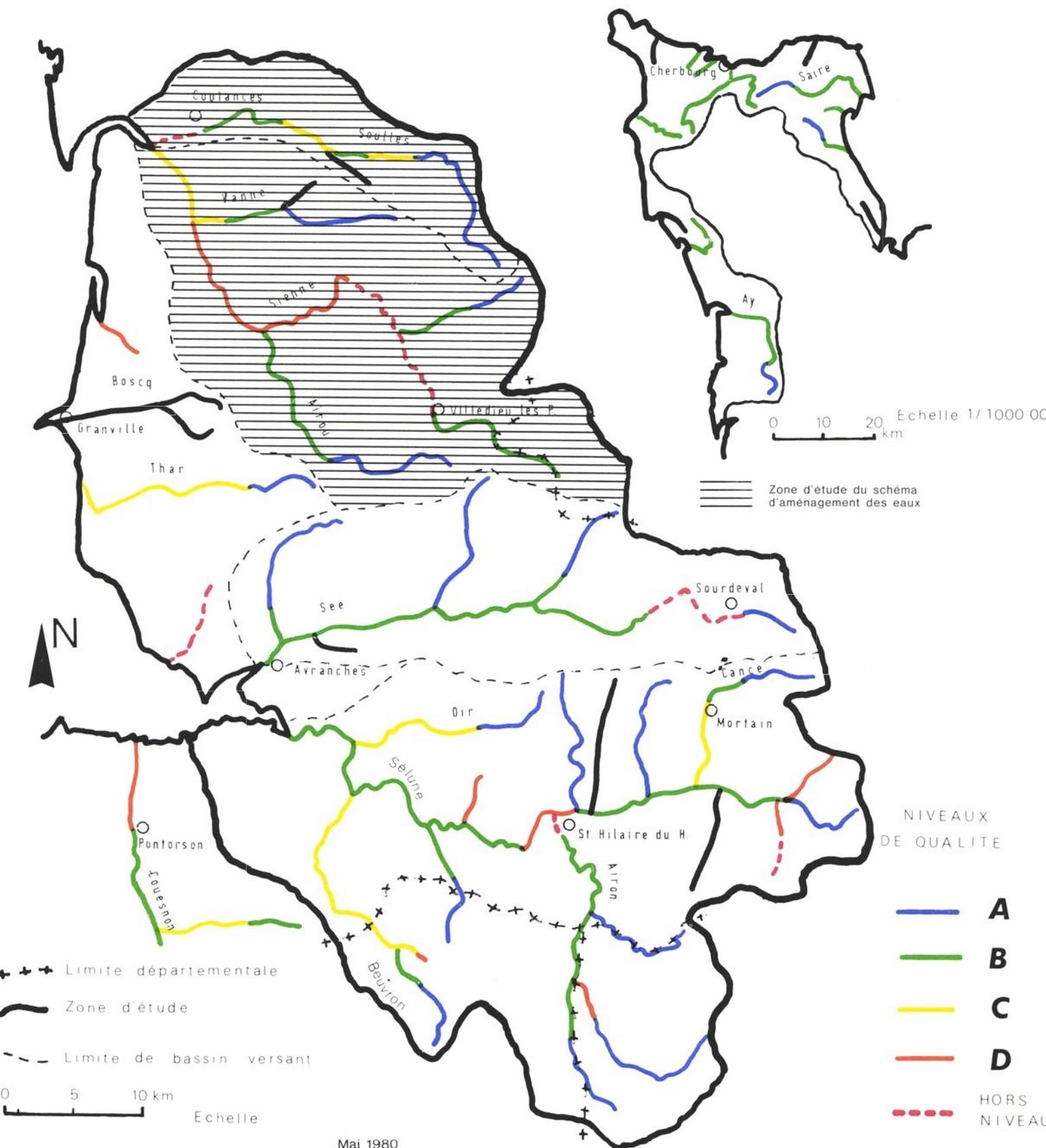


# OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

## DE BASSE NORMANDIE

### BASSINS COTIERS DE LA MANCHE

#### PROPOSITION D'OBJECTIF DE QUALITE N° 1



# OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

## DE BASSE NORMANDIE

### BASSINS COTIERS DE LA MANCHE

#### ÉTAT DE RÉFÉRENCE DE LA POLLUTION

